



Mairie de La Regrippière

# Inter' Actions



# Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
15	Dossier
17	Vie communale
25	Enfance et jeunesse
31	Vie associative
32	Histoire et Patrimoine
33	Sèvre et Loire News
35	Autour de chez nous
38	Le coin détente
43	Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie : [communication@mairie-laregrippiere.fr](mailto:communication@mairie-laregrippiere.fr)



## L'AGENDA

### JANVIER

- 7 - Tournoi Futsal organisé par l'ASCR  
Soirée Stand Up Acte 3 - Le St Jo'
- 15 - Vœux du Maire
- 22 - Croc'Jeux à la médiathèque

### FÉVRIER

- 5 - Loto - Ecole Sacré-Cœur
- 11 - Soirée mentalisme - Le St Jo'
- 25 - Repas des chasseurs

### MARS

- 4 - Croc'Jeux à la médiathèque
- 4-5 ; 11-12 ; 17-18-19 - Théâtre Les Amusc'adets
- 18 - Les concerts du St Jo'

### AVRIL

- 1er - Heures du conte à la médiathèque

#### **ATTENTION**

Pour « Inter'Actions » de **janvier** transmettez vos articles **avant le 17 février 2023** par mail à : [communication@mairie-laregrippiere.fr](mailto:communication@mairie-laregrippiere.fr)

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés.  
Merci de votre compréhension.

**Mairie** - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE  
Tél. 02.40.33.63.14  
[contact@mairie-laregrippiere.fr](mailto:contact@mairie-laregrippiere.fr)  
[www.mairie-laregrippiere.fr](http://www.mairie-laregrippiere.fr)



Pascal EVIN  
Maire de la Regrippière

## LE MOT DU MAIRE

2023 est arrivé avec tout son lot d'incertitudes et d'espoir. Le climat national et international est tendu mais nous avons fait ensemble au niveau communal de belles choses en 2022 et cette nouvelle année s'annonce encore prometteuse.

Ces dernières semaines, nous avons entrepris des travaux importants d'aménagement de fossés et de bassin d'orage pour diminuer les risques d'inondations en suivant les instructions du bureau d'étude qui nous accompagne. Nous poursuivrons ce travail dans les mois et les années à venir en suivant le schéma directeur des eaux pluviales. Les projets de cette nouvelle année seront débattus lors du budget au conseil municipal de mars. D'ores et déjà, il est établi que le début de la construction de la future périscolaire, projet majeur du mandat, commencera en mars ou avril. Elle offrira aux enfants un bâtiment propice à leur développement. Le secteur de l'enfance est une priorité du conseil depuis de longs mois.

Ce qui a été acté également, c'est l'arrivée d'une police municipale dans le courant de l'année. En effet avec cinq communes voisines, deux agents seront missionnés pour des contrôles d'urbanisme, la gestion du stationnement, les sorties d'école, les troubles de voisinage... mais surtout beaucoup de prévention pour améliorer notre quotidien et lutter contre les incivilités.

A partir de 2023, le prix de l'abonnement de l'assainissement collectif va augmenter de façon linéaire jusqu'en 2027. Depuis quelques années, l'assainissement est devenu une compétence intercommunale, ce qui nous a notamment permis de construire une nouvelle station d'épuration aux normes et financée par la Communauté de communes Sèvre et Loire. Mais en contrepartie, l'Etat nous impose une tarification unique sur l'ensemble du territoire. Initialement les moins chers, nous rattraperons notre retard sur les cinq prochaines années.

Le monde change et nous devons nous adapter aux nouvelles lois, aux changements climatiques, à la nouvelle façon de consommer ou de nous déplacer. Nous sommes à un moment charnière de notre société. L'état encadre de plus en plus l'urbanisme en voulant limiter strictement l'artificialisation des sols ce qui va engendrer de profondes modifications de nos paysages et la physionomie de nos bourgs. Continuer de construire, pour développer nos communes, mais en ne grignotant pas sur les terres agricoles et quasi seulement à l'intérieur de nos communes est une volonté tout à fait louable voire indispensable pour notre futur. Nous devons l'anticiper et prévoir ces changements mais sans en connaître pour le moment véritablement les règles de calcul et les modalités, ce qui rend les choses compliquées si on veut garder une qualité de vie et l'âme de la ruralité. Depuis de longs mois nous travaillons à l'élaboration d'un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) avec la Communauté de communes qui sera voté en 2024 ou 2025 en tenant compte de ces paramètres. Parallèlement, le conseil municipal se projette sur une vision de La Regrippière en 2030 car tout est lié, vaste programme mais nous en reparlerons dans les prochains mois !

En ce début d'année, je voulais remercier tous les habitants, qui de manière individuelle ou collective s'engagent pour faire bouger la commune. Vous êtes nombreux à répondre présents, ce qui démontrent notre envie d'être ensemble et de partager. Collectivement les petites communes seront plus fortes.

La période de la coupe du monde, nous a apporté de la joie et de la concorde. Cela nous a tous fait du bien, une vraie respiration. Sachons reconnaître que le sport a cette faculté à fédérer et à donner de l'espoir. Nous en avons tous besoin et notre jeunesse en particulier.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une belle année 2023 ainsi qu'à vos proches, soyons solidaires et prenons soins les uns des autres.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

**Convocation** : 17 novembre 2022

**Nombre de membres** : en exercice : 18

Présents : 15

Votants : 16

**Présents** : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Vincent DUGUÉ, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU

**Excusés** : Valérie CLÉRO, Bérengère LAMBERT, Michel AMOSSÉ

**Pouvoir** : Valérie CLÉRO a donné pouvoir à Pascal EVIN

Bernard SOURISSEAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022**

### DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

#### Déclaration reçue en mairie le 4 octobre 2022 :

- E 1627 Le Champ de Foire 30 m<sup>2</sup>  
- E 734 7 Place Saint Joseph 62 m<sup>2</sup>

Appartenant à M. Jérôme SERPAULT (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET 44). Parcelles situées en zone Ua

#### Déclaration reçue en mairie le 19 octobre 2022 :

- E 2402 41 rue du Vignoble 898 m<sup>2</sup>

Appartenant à Mme POLLEAU et M. WAQUET (demandé par Maître CASSIGNEUL notaire à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE 44). Parcelle située en zone Ub

#### Déclaration reçue en mairie le 24 octobre 2022 :

- E 580 rue des Fontaines 90 m<sup>2</sup>  
- E 581 rue des Fontaines 17 m<sup>2</sup>

Appartenant à M. et Mme FLEURANCE (demandé par Maître LUQUIAU notaire à GESTE 44). Parcelles situées en zone Ua

#### Déclaration reçue en mairie le 5 novembre 2022 :

- E 2074 La Fleurancellerie 465 m<sup>2</sup>  
- E 2669 La Fleurancellerie 280 m<sup>2</sup>

- E 746 La Fleurancellerie 247 m<sup>2</sup>  
- E 813 Les Bois de Foire 2 780 m<sup>2</sup>

Appartenant à M. AUDRAIN (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET 44). Parcelles situées en zone 1 AUb

#### Déclaration reçue en mairie le 5 novembre 2022 :

- E 2670 Le Champ de Foire 519 m<sup>2</sup>  
- E 2673 Le Champ de Foire 9 m<sup>2</sup>  
- E 2674 Le Champ de Foire 22 m<sup>2</sup>

Appartenant à M. et Mme ROBAST (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET 44). Parcelles situées en zone Ua

#### Déclaration reçue en mairie le 14 novembre 2022 :

- E 2610 Ouche Pichon 59 m<sup>2</sup>

Appartenant à Société La Fleurancellerie (demandé par Maître BOUYER notaire à GESTE 49). Parcelle située en zone Ub

#### Déclaration reçue en mairie le 14 novembre 2022 :

- E 2612 Le Champ de Foire 43 m<sup>2</sup>

Appartenant aux conjoints Cassard (demandé par Maître BOUYER notaire à GESTE 49). Parcelle située en zone Ub

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

**TARIFS : LOCATIONS SALLES, PHOTOCOPIES, DROIT DE PLACE, CIMETIÈRE, VERRES**

**a- Locations salle polyvalente, salle de convivialité**

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ci-après :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	380	450
SALLE VIN D'HONNEUR	160	190
CUISINE	110	135
ESPACE DE CONVIVIALITE	110	135
PACK 3 SALLES (CUISINE- SALLE-ESPACE DE CONVIVIALITE)	400	500
PACK 3 SALLES 2 JOURS	600	750

	TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES		TARIFS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
	LUCRATIF	NON LUCRATIF	
SALLE JOURNEE + SALLE DE CONVIVIALITE	120	0	180
CUISINE	40	0	60
ESPACE DE CONVIVIALITE	40	0	60
PACK 3 SALLES (CUISINE - SALLE - ESPACE DE CONVIVIALITE)	150	0	210
PACK 3 SALLES 2 JOURS	225	0	315

**Gratuité pour :**

- Les activités ou manifestations organisées par la Municipalité,
- Etablissements scolaires et associations communales pour réunions ou assemblées générales (avec micro) et activités à but non lucratif.

- Etablissements scolaires, association de parents d'élèves, association Croc Loisirs et association de gestion du restaurant scolaire pour une manifestation une fois par an

- Les assemblées générales des associations intercommunales une fois par mandat

- **REGLEMENT : 50 % DU COUT DE LOCATION A LA RESERVATION**
- **PAIEMENT DU SOLDE DE LOCATION A LA REMISE DES CLES.**
- **CAUTION DE 1 000 € A LA REMISE DES CLES**
- **REMISE DES CLES LE MATIN A 9 HEURES**
- **VERRES CASSES : 1,60 €**
- **AUTRES LOCATIONS : 3 € LA TABLE - 1 € LA CHAISE**

**b- Droit de place**

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit :

**- 20 € pour une occupation ponctuelle**

**- 40 € par trimestre, payable à l'avance, pour une occupation régulière.**

**c- Cimetière**

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à savoir :

Emplacement caveau :

- 15 ans 160 €
- 30 ans 230 €

Columbarium

- 15 ans 310 €
- 30 ans 560 €
- Plaque offerte, inscription à la charge de la famille

Cave urne

- 15 ans 340 €
- 30 ans 590 €

Jardin du souvenir

- 15 ans 70 €
- 30 ans 120 €

**d- Photocopies**

Faisant suite à la délibération du 25 octobre 1999, créant une régie, le Conseil Municipal modifie les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à savoir :

**PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC :**

- Format A4 0,30 €
- Format A3 0,45 €

**DUPLICIQUES NOIR ET BLANC :**

- 0,04 € à partir de 50 exemplaires

**POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :**

Noir et blanc

- Format A4 : 0,10 €
- Format A3 : 0,20 €

Couleur

- Format A4 : 0,30 €
- Format A3 : 0,45 €

**e- Verres avec blason de la commune**

Le Conseil Municipal décide de conserver les tarifs de 2022, à savoir :

- Tarif de vente de 6 verres : 15 €

## DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRE N°2

Considérant les dotations aux provisions, l'achat d'ordinateurs, les travaux dans la périscolaire et les travaux aux vestiaires de football, il convient de procéder aux écritures ci-après :

### FONCTIONNEMENT

Recettes

7411 DGF forfaitaire + 828,90 €

Dépenses

6817 Dotations aux provisions + 828,90 €

### INVESTISSEMENT

Recettes

13156 Attributions de compensation d'investissement - 2 845,90 €

10222 FCTVA + 2 995,90 €

10226 Taxe aménagement + 3 500,00 €

Dépenses

2313 FO064 Vestiaires de football + 150,00 €

2183 INF44 Ordinateur + 500,00 €

2313 EC081 Travaux périscolaire + 3 000,00 €

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

## EXCÉDENT DE TERRAIN PLACE SAINT JOSEPH

En séance du 23 juin 2022, les élus ont délibéré favorablement pour vendre un excédent communal au propriétaire de la parcelle C274.

**Vu** les résultats de l'enquête publique et les conclusions favorables du Commissaire enquêteur,

**Considérant que** cette aliénation ne porte pas atteinte à l'intérêt général,

**Vu** la proposition de fixé le prix à 1.72 € le mètre carré,

**Vu** les arguments exposés ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de l'excédent communal,

- **APPROUVE** le déclassement de cet excédent communal

- **DECIDE**

- de céder un excédent communal d'une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup> au propriétaire de la parcelle C274 au prix de 1.72 € le mètre carré, frais en sus

- **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires y compris les frais de géomètre et de l'acte seront à la charge des acquéreurs

- **D'AUTORISER** M. le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de transfert de propriété correspondant ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## ALIÉNATION D'UN CHEMIN COMMUNAL

Par délibération en date du 23 juin, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de La Fleurancellerie en vue de sa cession à M. et Mme HALLEREAU ;

L'enquête publique s'est déroulée du 3 octobre au 18 octobre 2022. Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est décidé :

- **d'affecter** le chemin rural dit de Fleurancellerie, d'une contenance de 47 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;

- **d'acquérir** ce terrain ;

- **d'autoriser** M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants,

**Vu** la délibération n°2020-63 du Comité syndical du 5 novembre 2020, modifiant les statuts du SYDELA,

**Vu** les statuts du SYDELA en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2021,

**Vu** la délibération n°2022-73 du Comité syndical du 21 septembre 2022, modifiant les statuts du SYDELA,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

**Considérant** dans un premier temps, qu'un changement de dénomination sociale du syndicat, actuellement au nom de « Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique » dit SYDELA, en faveur de « Territoire d'énergie Loire Atlantique » dit TE 44, a été approuvé par le Comité syndical du SYDELA.

**Considérant** dans un second temps, que pour clarifier les compétences transférées au SYDELA, il est nécessaire de créer une annexe n°3 permettant de lister l'ensemble des membres du syndicat, par type de compétence transférée.

**Considérant** qu'il est donc nécessaire d'engager une modification statutaire pour prendre en compte les changements précisés,

**Considérant** qu'il est nécessaire que chaque membre du syndicat approuve la proposition de modification soumise par le SYDELA,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **D'approuver** la modification de la dénomination sociale du syndicat en « Territoire d'énergie Loire-Atlantique »,

- **D'approuver** les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

## **CRÉATION D'UN SERVICE MUTUALISÉ DE POLICE MUNICIPALE**

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L 511-7, L 512-1 à L 512-3 et R 512-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2212-1 et suivants ;

M. Pascal EVIN, Maire rappelle que la commune a souhaité se positionner dans une mise en commun d'agents de police municipale à l'échelle des 5 territoires qui sont Le Landreau, La Chapelle Heulin, Mouzillon, La Remaudière et La Regrippière afin de répondre au besoin croissant rencontré par chacune d'elles, et pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.

A cet effet, il est proposé la signature d'une convention ayant pour objet de préciser les effets de la mise en commun entre ces 5 communes, ainsi que les modalités d'organisation et de financement du service.

### **a- Composition du service**

Le service serait composé de 2 agents recrutés par la commune de Le Landreau pour la création du service commun et affectés à 100 % de leur temps de travail au service. En application de l'article L 512-1 du CSI, chacun des deux agents de police municipale serait de plein droit mis à disposition des 4 autres communes par la commune de Le Landreau, dans les conditions prévues par la convention.

### **b- Missions du service**

Les agents du service de police municipale mutualisé seront chargés d'exercer l'ensemble des missions qui leur sont dévolues par les textes, dans le cadre défini par les Maires des communes parties prenantes à la présente convention, ceux-ci disposant d'un pouvoir propre dans ce domaine, à savoir :

- Contrôler l'application des actes d'urbanisme
- Assurer la sécurité aux abords des établissements scolaires
- Lutter contre le stationnement gênant et les infractions au code de la route, en particulier aux abords des établissements scolaires
- Réaliser des actions de prévention auprès de la population pour lutter contre les incivilités
- Intervenir lors de conflits de voisinage / lutter contre les nuisances sonores.

A noter que le degré de priorité de chacune des missions listées ci-dessous pourra être différent d'une commune à l'autre.

### **c- Fonctionnement concret du service**

L'autorité gestionnaire et hiérarchique des agents du service est le Maire de Le Landreau, qui dispose de l'ensemble des prérogatives reconnues à l'autorité investie du pouvoir de nomination (gestion des congés, de la formation, pouvoir disciplinaire, etc.). Lorsqu'ils interviennent sur le territoire d'une autre commune, les agents du service sont placés, en fonction de la mission réalisée, sous l'autorité fonctionnelle du maire de cette commune.

#### d- Dispositions financières

Le coût du service commun est intégralement pris en charge par les collectivités bénéficiaires du service sur la base d'un coût unitaire et de la règle de répartition.

Le coût du service commun s'obtient en additionnant les charges du service mutualisé établies chaque année, et se composant comme suit :

- Les salaires et frais annexes
- Les charges directes et indirectes

Les charges du service mutualisé sont réparties à parts égales entre les 5 communes pendant les 2 premières années suivant l'entrée en vigueur de la présente convention. Par la suite, une clause de revoyure prévoit que les 5 communes se mettent d'accord pour éventuellement revoir la clé de répartition, qui pourra alors tenir compte de la population des communes ou encore du niveau d'activités du service mutualisé de police municipale sur chacune des communes.

#### e- Entrée en vigueur et durée

La présente convention de mise en commun d'agents de police municipale prend effet au 1er janvier 2023 pour une durée de 2 ans reconductible une fois par tacite reconduction, pour une durée maximum de quatre ans soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Au terme des quatre ans, la convention ne pourra être renouvelée tacitement, elle devra faire l'objet d'une nouvelle rédaction mettant à jour les conditions d'application

#### f- Conditions de résiliation et d'entrée d'une nouvelle commune

Si l'une des parties envisage de mettre un terme à cet accord contractuel, un avenant entérinera toutes les conséquences de la résiliation.

Les conditions ci-après devront être respectées :

- dans un souci d'équilibre du modèle financier et de l'organisation mise en place, ce retrait ne peut intervenir qu'au moins 1 an après la conclusion de la présente convention ;
- en cas de résiliation anticipée par une des communes, celle-ci versera à la commune de Le Landreau une indemnisation correspondant à sa quote-part de participation financière au coût du service mutualisé, et ce pendant 3 ans.

Si une commune, n'étant pas partie prenante à la présente convention, souhaite intégrer ultérieurement le service mutualisé :

- la convention de mise en commun sera actualisée pour prendre en compte l'intégration d'un nouveau territoire d'intervention et mettre à jour la clé de répartition du financement du service,
- la commune « entrante » paiera une quote-part du coût du service mais également au moment de son intégration une part forfaitaire correspondant à une demi-année de sa quote-part normale pour une année de financement du service.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements avec les communes de Mouzillon, La Regrippière, La Remaudière et La Chapelle-Heulin, Le Landreau

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

---

#### **DIVERS**

---

- Assainissement

Le tarif d'assainissement collectif va augmenter jusqu'en 2027 afin d'avoir un tarif unique pour toutes les collectivités. Cet argent va permettre d'investir 25 000 000 € sur les 11 prochaines années pour les différentes stations d'épurations qui doivent être remises aux normes.

- Toile de La Regrippière

Une toile représentant une vue de la commune offerte par M REBILLARD a été installée à la salle du Prieuré.

- Centre de Gestion 44

Le centre de gestion a refusé les deux avancements de grade qui ont été validés lors du conseil municipal précédent.

- Pistes cyclables

La commission voirie doit définir le circuit prévu pour la future piste cyclable afin d'obtenir une subvention de la CCSL.



- Bâtiments

Les différents travaux prévus aux budgets 2022 ont été réalisés : rénovation des vestiaires de football, pose d'un hublot sur la porte du café restaurant, nettoyage du mur de l'école publique, remise en valeur du mur de l'église, diminution des lumières de la salle de sport, achat d'une armoire chaude au restaurant scolaire et rénovation des abris autour du terrain de football.

- Voirie

L'aménagement des caves urnes dans le cimetière est terminé.

Des plantes rampantes ont été installées le long de la salle de sport ainsi qu'un sapin devant la salle polyvalente.

Le terrain de football a été réengazonné suite à la sécheresse. Pour l'instant, le terrain n'est pas utilisable.

- Travaux inondations

Des travaux ont été réalisés suite au schéma directeur des eaux pluviales : reprofilage de plusieurs fossés aux Corbetières.

- Etang des douves

La Gaule Nantaise gestionnaire de l'étang est en train d'effectuer des travaux afin d'installer des emplacements pour pêcher les carpes.

- Sports séniors

Une vingtaine de personnes sont présentes tous les jeudis matin à cette animation qui sera gérée à l'avenir par l'ASCR et deux pratiquantes en seront les référentes.

- Marché de Noël

Le Marché de Noël aura lieu samedi 3 décembre toute la journée de 10h à 19h. Le bar sera tenu par l'ASCR et les bénéficiaires iront au Téléthon. Pour l'instant, il est prévu 18 exposants.

- Conseil d'école Clément Pellerin

Le règlement intérieur a été modifié notamment en raison du changement du rythme scolaire. Suite à une réflexion commune entre les deux écoles, la périscolaire et la municipalité, l'apport d'objets personnels à l'école est désormais interdit.

Un protocole sur le harcèlement adapté à l'école a également été ajouté.

Les parents élus pour l'école sont :

- Camille Le Meur

- Mélanie Boyas

- Elodie Perray

- Marie Wacheul Favreau

Les trois services de restauration actuellement en place pourront être réduits à deux en fonction de la météo et ce deuxième fonctionnement sera forcément retenu lors de la construction de la périscolaire.

Cette année, deux enseignantes spécialisées et une psychologue interviennent sur l'école.

Un temps d'aide aux devoirs est demandé par les familles, une fiche " méthode" pour faire les leçons a été envoyée aux familles dans un premier temps.

Les enseignantes se proposent de mener ce temps d'aide aux devoirs deux soirs par semaine, la municipalité étudie les possibilités de financement.

La fête de l'école aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet. Les effectifs sont de 74 élèves répartis sur 4 classes.

L'école a différents projets pour cette année scolaire : cross, chorale, arts sur la chaise, basket et travail sur le recyclage.

Suite à l'exercice incendie, il a été décidé de faire intervenir un bureau de contrôle spécialisé pour avoir un avis des sorties de secours de certaines classes.

- Ateliers PEDT (Projet Educatif Territorial)

Plusieurs ateliers, couture, dessins et quilling ont été programmés durant le mois de novembre en rapport avec l'utilisation raisonnée des écrans.

Un petit bilan des actions passées depuis septembre a été fait. D'autres animations sont au programme : décembre (jeux), en janvier (cinéma), février (écriture) et mars (cuisine).

Pour info, le carnaval aura lieu le 25 mars.

- Conseil Municipal d'enfants

Les enfants sont en train de réfléchir sur leur logo.

- Restaurant scolaire

Lors de l'assemblée générale, peu de familles étaient représentées. L'association a un déficit dû au licenciement et au remplacement du cuisinier.

Il y a environ 122 enfants inscrits.

- Livret « Bien vivre ensemble »

Un livret va être distribué aux élèves de CE et CM des deux écoles pour remplacer le petit gibus.

- Dates du conseil municipal

19 janvier 2023

6 février 2023

30 mars 2023

13 avril 2023

11 mai 2023

8 juin 2023

6 juillet 2023

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2022

Le vingt-quatre novembre deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trentes, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

**Convocation :** 17 novembre 2022

**Nombre de membres :** en exercice : 18  
Présents : 11  
Votants : 13

**Présents :** Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Franck BOUCHEREAU, Cédric CARETTE, Valérie CLÉRO, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET, Bernard SOURISSEAU

**Excusés :** Michel AMOSSÉ, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Vincent DUGUÉ, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU,

**Pouvoir :** Audrey BARON a donné pouvoir à Jean-Luc GAULTIER  
Cindy PASQUEREAU a donné pouvoir à Cécilia FONTENEAU

Bernard SOURISSEAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire

### PÉRISCOLAIRE – LOT INFRACTUEUX

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code de la commande publique,  
**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 27 septembre et publié le 28 septembre sur le site [www.centrale-desmarches.com](http://www.centrale-desmarches.com), dans le journal Ouest France 44  
**Vu** les offres présentées pour les lots 4, 12 et 17  
**Vu** l'absence d'offre pour le lot 16  
**Vu** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 25 novembre 2022,

**Considérant que** les offres présentées par les sociétés excèdent les crédits budgétaires alloués aux lots n° 4 et 12,

**Considérant que** l'offre présentée par la société ne répond pas au cahier des charges par rapport à la pose des panneaux photovoltaïques au lot n° 17,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **déclare que** l'offre remise par la société GUEBERT Michel à VALLET est inacceptable au motif que son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché pour le lot n°4. Le conseil municipal décide de ne pas procéder à une négociation avec cette offre. Le marché est déclaré infructueux, une nouvelle procédure adaptée sera relancée ;

- **déclare que** l'offre remise par la société Frémy peinture décoration à Nantes est inacceptable au motif que son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché pour le lot n°12. Le conseil municipal décide de ne pas procéder à une négociation avec cette offre.

Le marché est déclaré infructueux, une nouvelle procédure adaptée sera relancée ;

- **déclare que** Le marché du lot 16 est déclaré infructueux, une nouvelle procédure adaptée sera relancée ;

- **déclare que** l'offre remise par la société Guerry Val'Elec à Vallet est inacceptable au motif que son offre ne répond pas au cahier des charges alloués au marché pour le lot n°17. Le conseil municipal décide de ne pas procéder à une négociation avec cette offre. Le marché est déclaré infructueux, une nouvelle procédure adaptée sera relancée ;

- **autorise** Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

- **autorise** Monsieur le Maire à lancer une consultation pour les lots 4, 12, 16 et 17 qui sont infructueux, et à signer les pièces nécessaires.

### DIVERS

#### ● Chauffage école publique

Suite à une panne de la chaudière qui alimente l'école publique et le restaurant scolaire, des chauffages d'appoints ont été installés le temps que la chaudière soit réparée.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

Le dix-neuf décembre deux mil vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

**Convocation :** 13 décembre 2022

**Nombre de membres :** en exercice : 18  
Présents : 13  
Votants : 16

**Présents :** Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Edith PETITEAU, Audrey BARON, Franck BOUCHEREAU, Valérie CLÉRO, Vincent DUGUÉ, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clothilde JOLIVET, Cindy PASQUEREAU

**Excusés :** Michel AMOSSÉ, , Michael BAUDRY, Bérengère LAMBERT, Cédric CARETTE, Bernard SOURISSEAU

**Pouvoir :** Michael BAUDRY a donné pouvoir à Roger CAILLER  
Bérengère LAMBERT a donné pouvoir à Cindy PASQUEREAU  
Bernard SOURISSEAU a donné pouvoir à Jean-Luc GAULTIER

Jean-Luc GAULTIER est désigné secrétaire de séance.  
Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire

### DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner sur laquelle la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 27 novembre 2022 :

- C246	La grande Pièce	310 m <sup>2</sup>
- C500	28 rue du Stade	104 m <sup>2</sup>
- C574	Les Douves	108 m <sup>2</sup>
- C249	La Grande Pièce	270 m <sup>2</sup>
- C250	Les Douves	195 m <sup>2</sup>

Appartenant à SCI BICHET représentée par Mme Isabelle BICHET (demandé par Maître GODET notaire à BASSE GOULAIN 44). Parcelle située en zone Ub

Après avoir pris connaissance de cette déclaration et après discussion,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

### PÉRISCOLAIRE – RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES

En séance du 13 septembre 2022, les élus ont décidé de lancer l'appel d'offres pour la construction de la périscolaire et du centre de loisirs, suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La date limite des offres était fixée au 29 octobre 2022.

38 offres ont été remises.

La commission municipale d'appel d'offre s'est réunie avec l'économiste pour l'ouverture des plis.

M le Maire propose donc de valider le résultat des offres pour la construction de la périscolaire.

Comme indiqué ci-dessous, les lots 4 – 12 – 16 – 17 sont infructueux. Les offres ne sont pas conformes. La consultation a été relancée le 6 décembre pour un retour le 5 janvier pour ces quatre lots.

Lot n° - Corps d'état	MONTANT TOTAL HT	OPTIONS HT	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC	ENTREPRISES
1- GROS OEUVRE	265 000.00			318 000.00	BOISSEAU – MAUGES SUR LOIRE
2- CONSTRUCTION BOIS	152 668.70			183 202.44	TRILLOT – CHAZE SUR ARGOS
3 - BARDAGE BOIS	76 118.58			91 342.30	AGASSE – ST JULIEN DE CONCELLES
4-COUCVERTURE TUILES	INFRUCTUEUX				
5- MENUISERIES EXTERIEURES ALU	76 123.07	1 365.74	77 488.81	92 986.57	EGDC METALLERIE – MAZIERES EN MAUGES
6 - SERRURERIE	24 929.12	567.07	25 496.19	30 595.43	EVRE METAL – MAUGES SUR LOIRE
7 - CLOISONS SECHES	123 928.34		123 928.34	148 714.01	MGP – VERTOU

8-MENUISERIES INTERIEURES	195 619.58		195 619.58	234 743.49	AMH - LA CHAPELLE HEULIN
9-PLAFONDS SUSPENDUS	15 073.60		15 073.60	18 088.32	MULTIFACES - NANTES
10- SOLS SCÉLÉS - FAÏENCES	48 851.06		48 851.06	58 621.27	MALEINGE - ST PIERRE MONTLIMART
11- SOLS COLLÉS	15 639.05		15 639.05	18 766.86	ROSSI - ST HERBLAIN
12- PEINTURE	INFRUCTUEUX				
13 - ÉLECTRICITÉ	61 815.64		61 815.64	74 178.77	HERVÉ DURAND - CHAMPTOCEAUX
14-CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES	97 616.74		97 616.74	117 140.09	HERVÉ DURAND - CHAMPTOCEAUX
15 - VRD - ESPACES VERTS	181 188.55		181 188.55	217 426.26	ALLARD TP MAUGES SUR LOIRE
16-MOBILIER EXTÉRIEUR ET CLOTURES	INFRUCTUEUX				
17 - PHOTOVOLTAÏQUE	INFRUCTUEUX				
TOTAUX	1 334 572.03	1 932.81	1 336 504.84	1 603 805.81	

Après discussion, sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les entreprises ci-dessus proposées, et d'inclure les deux options proposées, soit un montant total de 1 336 504.84 € HT

- **D'AUTORISER** M le Maire (ou son adjoint délégué) à notifier et signer le marché auprès des entreprises

Le marché est transmis en préfecture au contrôle de légalité.

### CESSION MOBILIÈRE : BROEUR

Monsieur le Maire explique que le service technique dispose d'un broyeur pour les besoins du service. N'étant plus en état de marche et le coût des réparations devenant trop élevé au regard de la valeur vénale de l'engin, il a été décidé de procéder à son remplacement.

Suite à une consultation, l'offre d'un particulier a été retenue avec un montant de reprise de 50 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à céder le broyeur à ce particulier, pour un montant de 50 €, et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

- la recette sera imputée au budget principal au compte 775 "Produits des cessions d'immobilisations"

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - CONSTRUCTION DE LA PÉRISCOLAIRE

Le projet de la périscolaire est coconstruite avec le bureau Loom Architecture.

L'estimation de travaux s'élève à **1 548 351.25 € HT**.

Il est ensuite donné lecture des subventions possibles, à savoir :

- Une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

- Une subvention du conseil départemental

- Une subvention du conseil régional

- Une subvention de la CAF

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par de l'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financement :

- **APPROUVE LE PROJET** tel qu'il est présenté,

- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Préfecture pour la DETR pour la tranche 2

- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, et signature des pièces.

## DIVERS

### Cœur de bourg

Suite à la validation du périmètre du cœur de bourg, la commune a dû prioriser les différents travaux. Une étude va être menée dans un premier temps pour les rues situées dans le bas du bourg et la mise en valeur du Chateau.

Dans un second temps, une étude va être réalisée pour la revitalisation du cœur de bourg.

### Eoliennes

Energie Team a informé M le Maire que les éoliennes allaient être implantées l'année prochaine pour une mise en service en fin d'année 2023.

### Treize vents

Suite à plusieurs annulations d'achat, des terrains de la zone artisanale sont de nouveaux libres d'acquéreurs.

### Centre socioculturel

Le centre socioculturel a été créé avec les communes de l'ancienne Communauté de communes de Loire Divatte. Il a pour objectif de développer un accueil, des animations, des activités et des services à vocation éducatives, sociales et culturelles. Cette association est financée par la communauté de communes de Sèvre et Loire (CCSL) à hauteur de 250 000€ par an. La CCSL a décidé l'année dernière de faire un point avec cette association pour que leurs activités liées au but premier d'un centre social soient élargies sur tout le territoire de la CCSL. Après plusieurs échanges, cela n'a pas été accepté par les membres de l'association. Le bureau communautaire a donc décidé de rompre la convention au 31 décembre 2023. Certaines activités pourront être reprises par des associations communales et être subventionnées par la commune bénéficiaire du service concerné. Certaines compétences pourront également être reprises par la CCSL.

### Bâtiment

Le chauffage de l'école publique et du restaurant scolaire a été réparé.

L'installation de l'armoire chaude dans le restaurant scolaire permet un service plus fluide pour le service à table.

### Voirie

Certaines rues de la commune sont désormais limitées à 30km/heure et signalées par un marquage au sol. Un « cédez le passage » a également été installé à la sortie de la rue de la Commune pour sécuriser le carrefour.

### Marché de Noël

Il s'est très bien déroulé. Les artisans souhaitent revenir l'année prochaine. L'animation sur les voitures anciennes proposée par le St Jo sera certainement renouvelée.

### Aide aux devoirs

La commission enfance, les deux écoles et la périscolaire travaillent actuellement sur un projet d'aide aux devoirs. Une période d'essai sera mise en place après les vacances de février jusqu'en juillet. Le conseil municipal a validé ce projet.

### Fleurancellerie

Le parcours d'orientation devrait être installé au début de l'année 2023 sur le site de la Fleurancellerie. Une dizaine de balises seront installées pour découvrir un peu plus l'histoire du site.

# CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU 23 NOVEMBRE 2022

## Présents :

Cyril Hauray, coordinateur enfance-jeunesse  
M-Edith Petiteau, adjointe au Maire  
Enora Bâtonnier, Abel Carette, Emma Cesbron, Bertille Cloutour,  
Eloane Dutertre, Enola Godard, Camille Lamarque, Mathéo Proust,  
Louane Tefinjanahary

## Excusés :

Rose Baron, Matilde Buffeteau, Valentin Lambert,  
Bérengère Lambert, commission enfance-jeunesse  
Pascal Evin, Maire



**Ordre du jour :** Travail sur le LOGO du CME, retour sur la marche verte, échéancier

## LOGO

Les jeunes devaient travailler sur la conception d'un logo pour le CME, les différentes productions ont été présentées au groupe et plusieurs éléments de constitution ont été retenus :

- Silhouettes d'enfants
- Les couleurs (bleu/blanc/rouge) en encadrement circulaire
- Icône église+ icônes bâtiments (type pictogramme)
- Le Chaiseau + la terre (déjà symbolisés sur le logo de la mairie)
- Touche de vert, symbole d'une écocitoyenneté et de développement durable

Nous allons faire appel à Margot Charrier, conseillère numérique afin de matérialiser le travail des jeunes.

## LA MARCHÉ VERTE

Seulement deux membres du CME étaient présentes lors de cette action qui a eu lieu le samedi 1er octobre. Le CME étant une instance participative, elle ne peut pas vivre sans l'engagement de toutes et tous. Merci à chacun(e) de prendre conscience de l'importance de sa responsabilité individuelle et de mettre son temps ainsi que ses compétences au service du groupe et de la commune.

C'est bien de cela dont il s'agit, chaque membre représente ses camarades et porte les projets en leurs noms.

Restez bien vigilant(e)s et investi(e)s.

## LA DÉMARCHE COLLECTIVE

Après un début d'année scolaire timide, nous allons accélérer la fréquence des réunions pour les mois à venir, afin de dynamiser « les habitudes ».

## AGENDA

**Prochaine réunion le mercredi 4 janvier 2023 de 15H à 16H salle du conseil.** (Ordre du jour : Dynamique de groupe).

**Vœux de Monsieur le Maire le dimanche 15 janvier 2023 à 10h30 salle polyvalente.** (Présence de tous les membres du CME indispensable).

---

## LES NOUVEAUX ARRIVANTS

---

La Regrippière compte au dernier recensement 1502 habitants. Depuis la commune ne cesse de grandir et la population se renouvelle. Nous vous proposons de découvrir quelques visages de ceux qui ont choisi la Regrippière : de nouveaux arrivants, des enfants de la commune partis puis revenus au pays, des personnes qui à l'heure de déménager ont choisi de rester ici.

### Floriane Eckern & Thibault Taillandier

Floriane Eckern 29 ans, chef de produit à Maisons du monde à Vertou et Thibault Taillandier, 33 ans en reconversion professionnelle pour travailler comme paléo-sculpteur se sont installés dans un village de notre commune depuis trois mois.

La maison acquise se situe dans le secteur géographique voulu, à moins de trente kilomètres de Vertou. Ils recherchaient un bien en campagne. Ils apprécient le fait d'être en accès direct avec la nature, proche de Vallet et dans une petite commune.

Ils n'ont pas encore intégré d'associations mais sont prêts à devenir bénévoles en cas de besoin.



### Pauline – 30 ans

Composition du foyer : Pauline vit seule. Elle est secrétaire médicale aux nouvelles cliniques nantaises depuis sept ans et immergée dans ce milieu depuis dix ans.

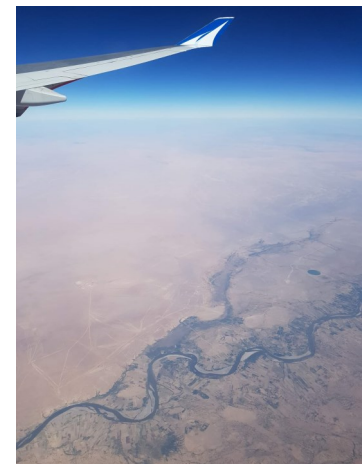
Originaire de Basse-Goulaine et arrivée dans la commune en août 2022.

Pourquoi à La Regrippière : après avoir vécu cinq ans en appartement il est temps pour Pauline d'investir dans l'immobilier. Une chose est sûre elle souhaite une maison et pas un appartement et surtout la campagne. Après quelques recherches, une annonce promet le nouveau lotissement, une opportunité qui plus est financière. L'affaire est conclue ce sera La Regrippière.

Immersion dans la commune : pour le moment l'entourage proche de Pauline se construit petit à petit. Les habitants arrivent peu à peu. Pauline explore donc les alentours et se balade dans la commune. Elle a déjà découvert peut-être plus que certains d'entre nous. Elle a à son actif le bourg, l'église, les balades nature vers les lagunes, le café-restaurant, Royal mer et le marché de Noël... et ce, rappelons-le, depuis le mois d'août !

Son premier regard sur la commune est très positif. Elle suit l'actualité sur l'application Intramuros et se satisfait des services proposés. Si elle n'a pas encore fréquenté des lieux comme la terre ferme, elle en connaît l'existence ; il en va de même pour les associations dont elle a un peu entendu parler.

Un bon début pour Pauline, nous lui souhaitons une bonne immersion à La Regrippière.





## Mégane Le Brasidec & Kévin Texier et leurs enfants

Famille arrivée en 2020, sur notre commune de La Regrippière. Elle se compose de Mme Mégane Le Brasidec, de son conjoint M. Kévin Texier et deux enfants.

Kévin est un jeune trentenaire exerçant la profession de maçon spécialisé dans la construction de piscines chez les particuliers, sur la commune de Basse-Goulaine. Mégane travaillait sur Bouguenais comme femme de chambre dans les hôtels, actuellement en congé parental.

Précédemment, ils habitaient Saint Sébastien sur Loire. Ils ont choisi de venir s'installer sur La Regrippière pour l'attractivité financière, le rapprochement familiale et le calme du cadre de vie.

Cette famille entretient de bonnes relations avec ses proches voisins. Kévin est adhérent au futsal avec l'ASCR et Mégane envisage de s'investir à l'occasion de la fête de l'école.

Ce couple apprécierait l'installation d'une boulangerie et pourquoi pas d'une supérette.



## La famille COAT

Composition du foyer : quatre personnes avec deux enfants, Victor, 12 ans et Gaspard, 9 ans.

Delphine est aide-soignante au CHU de Nantes. Jean-Philippe est gestionnaire de pièces de rechange dans l'industrie dans une entreprise à Carquefou.

Originaire tous les deux du Finistère.

Arrivée dans la commune : septembre 2009

Pourquoi à la Regrippière : A l'époque en 2009, nous recherchions dans le nord-ouest du département pour se rapprocher du Finistère, mais la conjoncture de l'époque en a décidé autrement, et des relations professionnelles habitaient le vignoble nantais. Donc les valises se sont posées à La Regrippière. Notre maison devenant trop petite, nous nous sommes posés la question de changer de commune pour nous rapprocher de nos travaux et du collège. Finalement avec la création du lotissement du Souchais et cette opportunité financière, nous avons décidé de rester dans la commune afin de pouvoir bénéficier d'un terrain avec jardin.



Immersion dans la commune : Nous ne faisons pas partie d'association communale, nous participons aux manifestations de l'école Clément Pellerin. Victor fait du foot à l'ARCT et Gaspard joue au rugby au Landreau (RCLL).

Merci à tous de l'accueil et des échanges. Ils ont choisi de s'installer ici pour le cadre de vie et le côté accessible. Ils participent déjà ou sont prêts à s'investir dans la vie de la commune. Nous ne pouvons que les encourager et faire de La Regrippière la terre de leur projet.

---

## VŒUX DU MAIRE

---

Monsieur Pascal EVIN, Maire de La Regrippière,  
Les Adjointes et les conseillers municipaux,  
vous adressent leurs meilleurs vœux  
pour l'année 2023.

Vous êtes conviés à la cérémonie des vœux de la municipalité le dimanche 15 janvier 2023  
à 10h30 à la salle polyvalente.



---

## MARCHÉ DE NOËL

---

Le troisième marché de Noël, organisé par Gwladys Proust et la commission « animation, cadre de vie » a eu lieu le samedi 3 décembre dans la salle polyvalente et la salle de convivialité.

Vingt artisans et producteurs locaux étaient présents pour proposer différents articles : du bouquet de fleurs séchées à la céramique, du miel local au saucisson ; les tentations étaient aussi nombreuses que variées.

Les visiteurs ont été nombreux tout au long de la journée et ont apprécié d'être au chaud. Le Père-Noël a aussi fait deux apparitions pour la plus grande joie des enfants. Anthony Suteau de la tournée générale a proposé ses traditionnelles fouées. Le bar, assuré par l'ASCR, proposait entre autres du vin chaud très apprécié, les bénéfices de cette journée ont été reversés au téléthon.

Les producteurs et artisans étaient très satisfaits et vous donnent déjà rendez-vous pour l'année prochaine.



---

## LE REPAS DES AÎNÉS

---

Le samedi 5 novembre s'est tenu le traditionnel repas des aînés, offert par la municipalité à tous les habitants de 70 ans et plus.

Cette année, ils étaient 70 réunis dans la salle polyvalente et accueillis par M. le Maire, Pascal Evin, l'adjointe au cadre de vie, Armelle Durand et deux élus, Marie-Annick Herbreteau et Franck Bouchereau.

Le repas, concocté par Laurent Dugray gérant du café restaurant le St Jo, était servi par des jeunes du service espace jeunesse de la commune pour aider au financement d'un futur séjour à la montagne.

Le repas s'est déroulé dans la bonne humeur, ponctué par les nombreuses chansons interprétées par l'animateur Philippe Legal dans son spectacle « La gazette de Titi ».

La doyenne du repas, Mme Thérèse Fleurance a reçu une composition florale et le doyen M. Joseph Logeais un magnum du cru Vallet.

Les aînés, résidant en EPHAD ou malades le jour de repas recevront, quant à eux, le traditionnel cadeau de Noël, offert par la mairie.



---

## COMMEMORATION DE L'ARMISTICE

---

A l'occasion du 104ème anniversaire de l'Armistice 1918, les habitants étaient invités à se réunir au cimetière de la commune à 8h30 pour une cérémonie de commémoration.



---

## COLLECTE DE PROTECTIONS MENSTRUELLES

---

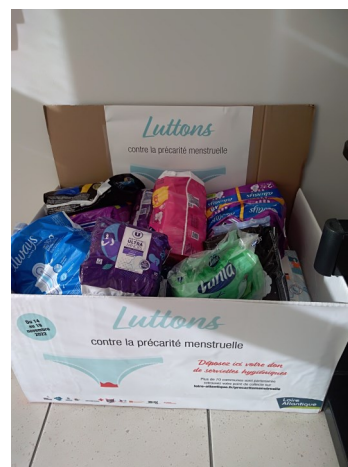
Du 14 au 19 novembre 2022, était organisée une grande collecte de protections menstruelles par le département.

Un point de collecte était installé dans le hall de la mairie. Vous avez été nombreux à répondre à cet appel. Bravo et un grand merci pour vos dons.

Voici le bilan de la collecte fourni par le département :  
- 7 443 paquets de protections menstruelles ont été collectés.

- 85% de paquets de serviettes hygiéniques et 15% de paquets d'autres types de protections (tampons, protège-slips, culottes menstruelles).

- 61,69% des dons ont été collectés par les associations, 34,01% par les communes ayant souhaité s'associer à l'opération et 4.30% dans les bâtiments du Département.



---

## LES ATELIERS PEDT

---

Le mois de novembre avait été renommé « Le mois des artistes » réunissant de multiples événements pour un thème commun « L'art comme alternative aux écrans ».

Le samedi 5 novembre avait lieu l'atelier couture pendant lequel des lutins et des sacs sont nés sous les mains agiles des apprenti.e.s.



Le samedi 19 novembre : L'atelier dessin a permis un apprentissage de cet art. Merci à M. Battistella pour le partage de ses connaissances.



Le samedi 6 novembre : La découverte de l'atelier quilling/papier a donné vie à de belles créations de fleurs.

Merci à Mme Rosier pour cette initiation.



Le mois de décembre a été renommé « Le mois du jeu ». Des animations autour du jeu étaient présentées aux écoles, lors du marché de Noël le samedi 3 décembre et lors de Croc'jeux le samedi 10 décembre.

Du 13 au 17 décembre des sacs de jeux pouvaient être empruntés auprès de Croc'Loisirs. Ce sont huit sacs qui ont rejoint des familles pour les vacances de Noël.



---

## PROGRAMMATION AU ST JO'

---

A compter du mois de janvier, le bar-restaurant Le St JO' dévoile une nouvelle programmation.  
Infos et réservations au 02.40.71.69.19



**Samedi 7 janvier 2023 à partir de 20h**

### Soirée Stand up Acte 3

Vous en avez l'habitude maintenant  
De jeunes talents de l'humour viennent vous faire éclater de rire dans un spectacle d'une durée de 1h30.  
Nouveaux artistes jamais venus au St JO'  
Ardoise apéro sur réservation.



**Samedi 11 février 2023 à partir de 20h**

### Soirée mentalisme

Encore une nouveauté au St Jo'.  
Marie-Alexie, Artiste MENTALISTE .  
Une des rares femmes mentalistes de France passera de table en table pour des expériences de mentalisme ou vous pourrez si vous le souhaitez participer ou juste être spectateur d'un show hors du commun.  
Ardoise apéro sur réservation.



**Samedi 18 mars 2023 à partir de 20h**

### Les concerts du St Jo'

Teen Spirit est un power trio, reprenant les standards de la légende grunge, Nirvana.  
Ils seront cette fois-ci en mode acoustique pour découvrir une autre façon d'écouter ce groupe mythique.  
Parmi les membres du groupe, retrouvé Yoann de Grant Barbutchov et Die Morg qu'on ne présente plus.  
Nul doute que ce sera bouillant !!  
Ardoise apéro sur réservation.



---

## LES CHEMINS D'AMBRE ET THAÏS

---



Arrivés sur la commune en janvier 2021, Xavier, Claire et leurs deux filles ont installé toute leur arche de Noé (alpagas, chèvres et moutons de races anciennes, poneys, âne...) ainsi que leur centaine de ruches sur les onze hectares attenant à leur maison.

Lui est entrepreneur paysagiste et passionné d'apiculture depuis l'âge de 16 ans. Elle était agent de voyages depuis plusieurs années. Leurs passions réunies les ont conduit à lancer un projet d'agritourisme en ouvrant deux chambres d'hôtes en juillet 2022.

Ces deux chambres peuvent se louer à l'unité au format chambres d'hôtes avec les espaces de vie à partager ou au format gîte privatif pour une à six personnes.

Le petit-déjeuner proposé est composé de pains spéciaux réalisés par Anthony Suteau (La Fournée Générale), de pains d'épices issus du miel de leurs ruches, de pâtisseries maison, jus de fruits, yaourts fermiers, boissons chaudes mais aussi du miel de leurs ruches, confitures maison...

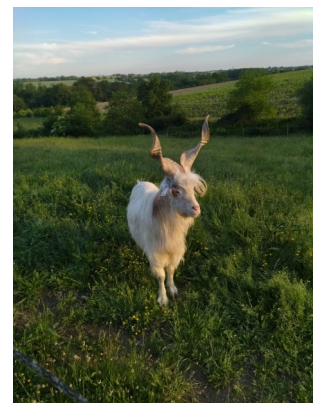
Depuis l'ouverture, les chambres ne désemplissent pas grâce à des visiteurs aux multiples profils venus de la France entière et de l'étranger : vacances, déplacements professionnels, mariage, fête de famille, escales, Puy du Fou...



Leur idée pour la suite : développer les séjours à thème autour d'activités pédagogiques en lien avec l'apiculture et les animaux.

Le miel issu de leurs ruches ainsi que certains produits dérivés (bonbons au miel, pains d'épices, bougies) sont déjà commercialisés par le couple en direct et dans quelques épiceries alentours. Tout ceci est amené à se développer avec de nouveaux produits, de nouveaux points de vente et une miellerie boutique en 2023.

Un projet d'hébergements alternatifs et insolites se mettra également en place dans un second temps afin d'élargir la gamme de l'offre touristique et d'accueillir de nouveaux visiteurs en quête d'originalité.



Informations complémentaires : contact, jours et horaires d'ouverture, inscriptions, réservation :

[www.lescheminsdambreetthais.com](http://www.lescheminsdambreetthais.com)

Facebook, Instagram et Google + : Les Chemins d'Ambre & Thaïs

[contact@lescheminsdambreetthais.com](mailto:contact@lescheminsdambreetthais.com)

06 45 37 94 57 ou 06 50 86 73 49



---

## HORAIRES

---

Mairie de La Regrippière  
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30

Agence postale de La Regrippière  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30  
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00



---

## ÉTAT CIVIL

---

NAISSANCE **Emmy ROSIER** née le 30 octobre - 41 bis rue du Vignoble  
**Éric ILIE** né le 3 novembre - 6 impasse du Souchais

DÉCÈS **Marie BOURGET née FOULONNEAU**  
97 ans - a été domiciliée 1 impasse de la Fleurancellerie

---

## LE RECENSEMENT CITOYEN

---

Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du troisième mois suivant la date anniversaire.

Recensement en ligne sur le site service-public ou en mairie sur présentation de la carte d'identité et du livret de famille des parents.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la Journée Du Citoyen (JDC), c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.

La JDC : inscriptions sur le site [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr) (dossier administratif, un report ou une exemption, changement de date, attestation de position).

Pour plus d'informations consulter le site internet à la rubrique démarche administrative.





---

## VENTE DE VERRES

---

Idée de cadeaux.  
Envie de faire plaisir ou envie de se faire plaisir.  
Vous pouvez acheter des verres au blason de la commune.

Le lot de six verres est à 15€.  
En vente à l'accueil de la mairie.



---

## INFORMATION ATLANTIC'EAU

---

Le contrat passé avec Saur pour l'exploitation du service d'eau potable est arrivé à échéance le 31 décembre 2022. A l'issue d'une procédure réglementaire de mise en concurrence, atlantic'eau, service public de l'eau potable en Loire-Atlantique, a décidé de confier la délégation de ce service à STGS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce changement de délégataire n'aura aucune incidence sur les conditions d'exercice du service d'eau potable. STGS appliquera le règlement de service et les tarifs votés par atlantic'eau.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, outre la fourniture d'eau au robinet, STGS sera chargée de la relève des compteurs, de la facturation, de la réparation des fuites sur le réseau public et se tiendra à votre disposition pour répondre à toutes vos questions au 02 28 21 94 76.

Vous avez reçu en décembre une dernière facture de Saur comprenant le solde de la consommation de l'année 2022 ainsi que l'abonnement du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Saur reste le seul interlocuteur pour le règlement de cette facture.

Un courrier accompagnait cette facture du mois de décembre afin de vous informer sur les modalités pratiques (mensualisation, prélèvement automatique, etc.).

Plus d'informations : [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr)



## CARTE DE VŒUX

Comme l'année dernière, des cartes de vœux ont été réalisées par les enfants de TPS, PS et MS des deux écoles pour être envoyées aux aînés de la commune. Voici quelques-unes des réalisations des enfants.



## MON BEAU SAPIN

Les élèves des écoles Sacré-Coeur et Clément Pellerin ont paré le sapin de la salle polyvalente aux couleurs de Noël.

Les créations ont été faites en classe. Une décoration 100% artisanale.



---

## ECOLE CLEMENT PELLERIN

---



### Visite centre d'accueil des déchets (C.A.D.)

Jeudi 10 novembre, nous avons visité le Centre d'Accueil des Déchets (CAD) du Loroux-Bottereau. C'est un endroit où les particuliers et les entreprises viennent déposer leurs déchets (30 000 tonnes de déchets par an).

En arrivant, les camions des entreprises passent sur une grosse balance qui permet de peser la quantité de déchets déposés. Notre groupe pesait 820 kg !

Les personnes qui travaillent sur ce site guident les gens pour que les déchets soient jetés au bon endroit (tout venant, papier, carton, verre, mobilier, déchets verts...). Ils récupèrent tout ce qui a de la valeur, pour pouvoir les revendre et les recycler. De nombreux objets sont déposés à l'écocyclerie. Le site du CAD est surveillé car il y a parfois eu des vols.



Les conteneurs dans lesquels on jette les déchets



On nous explique qu'il ne faut surtout pas jeter les piles dans les sacs noirs



Ici, on récupère des objets qui ont de la valeur ou qui sont encore en bon état

Nous avons appris que les déchets ultimes (ceux qui ne se recyclent pas, c'est-à-dire ceux que l'on met dans les sacs noirs) sont soit brûlés (près de Nantes), soit enterrés (près de Cholet). Aucune des deux solutions n'est idéale, car elles polluent notre planète.

Nous avons appris que le personnel du CAD et/ou des associations devaient souvent refaire le tri parmi les déchets qu'ils collectent, pour pouvoir revendre les matériaux aux entreprises qui les recyclent, car certaines personnes trient très mal leurs déchets.



La machine "wall e" qui compacte les cartons



Ici on nous a expliqué que le compost met six mois à se transformer. Il est entretenu tous les jours, arrosé et retourné plusieurs fois. On le voit fumer car il fait très chaud à l'intérieur du tas !!!!

## Classe PS / MS

Et c'est reparti pour les temps ateliers cartons!

Merci aux parents de l'école pour leur contribution généreuse...

Des cartons pour apprendre à jouer à faire "semblant", pour s'isoler et appréhender "l'obscurité", pour jouer avec les autres, tout en respectant des consignes .

Tout un programme ...Mais où sont les élèves????



---

# ECOLE SACRE COEUR

---

## Classe dans la nature



Les élèves de PS-MS sont partis à la recherche des feuilles jaunes.



En GS-CP, on compte avec les feuilles et on construit des objets avec les éléments de la nature (par exemple une télévision...)



Les élèves de CE1-CE2 ont travaillé l'orthographe avec la course aux mots.



En CM1-CM2, c'était la course aux fractions et la ronde des verbes.



## Les activités scolaires pour préparer les fêtes de Noël

### Bricolage

Après deux ans d'attente, les ateliers multi-âges ont repris le lundi 21 novembre. Répartis en équipes, les élèves ont réalisé des lutins pour le sapin de la commune.



### Carte de vœux

Noël est aussi le temps des cartes. Les élèves de TPS-PS-MS ont décoré des cartes pour différentes personnes de la Regrippière en lien avec la mairie. Et dans le cadre du projet d'ouverture internationale, les autres classes ont réalisé des cartes et des décorations qu'ils ont envoyées à des classes d'Italie, de Grèce et de Pologne.



### Cuisine

Pour l'arbre de Noël, les élèves ont travaillé en parrainage. Les TPS-PS-MS et CE1-CE2 ont préparé des sablés.



Les GS-CP et CM1-CM2 ont réalisé des guirlandes naturelles.



---

## PERMANENCE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN AUX PARENTS DU VIGNOBLE

---

Sur le Vignoble Nantais, l'École des parents et des Éducateurs propose des permanences de soutien aux parents, assurées par une psychologue.

Parents, vous pouvez venir seuls ou accompagnés de l'enfant ou l'adolescent pour :

- Être écoutés, soutenus, guidés, accompagnés dans votre rôle de parents,
- Echanger sur une situation personnelle qui interroge ou pose problème (problème relationnel, familial, scolaire ou de comportement).

Vous êtes intéressés ?

Contactez le standard de la délégation Vignoble au 02 44 76 40 00 et prenez rendez-vous sur la permanence de votre choix :

- **LE LOROUX BOTTEREAU**, à l'Espace Départemental des Solidarités - 15 route de Barbechat  
Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30  
24 février 2023 ; 21 avril 2023 ; 30 juin 2023
- **AIGREFEUILLE SUR MAINE**, à l'Espace Départemental des Solidarités - 4 rue Lavoisier  
Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30  
10 mars 2023 ; 12 mai 2023 ; 21 juillet 2023
- **VALLET** à l'Espace Départemental des Solidarités - 48 rue d'Anjou  
Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30  
13 janvier 2023 ; 31 mars 2023 ; 2 juin 2023
- **LA HAYE FOUASSIERE**, à la Maison de l'Enfance - 6 rue Chanoine Dubois  
Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30  
27 janvier 2023 ; 14 avril 2023 ; 16 juin 2023
- **CLISSON** à la Délégation Vignoble - 2 cours des Marches de Bretagne  
Le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30  
19 janvier 2023 ; 23 février 2023 ; 23 mars 2023 ; 20 avril 2023 ; 11 mai 2023 ;  
15 juin 2023

Une participation financière vous sera demandée en fonction de votre quotient familial CAF

Point Ecoute Parents 02 40 35 00 88  
Lundi, mercredi et vendredi de 10h00 à 13h00  
Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00  
Le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10h00 à 13h00

Siège Ecole des parents et des éducateurs, sur rendez-vous  
28 rue Romain Rolland 44100 NANTES  
4<sup>ème</sup> étage - interphone n° 43  
02 40 35 47 73 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00)



---

## A.C.C.A. ST HUBERT - REPAS DES CHASSEURS

---

Le repas des chasseurs est prévu le samedi 25 février 2023 à la salle polyvalente.

A compter du 1<sup>er</sup> février 2023, réservation à partir de 19h00 :  
au 02.40.33.61.11 ou 07.83.54.61.56



---

## THÉÂTRE LES AMUS'CADETS

---

L'année dernière, les Amus'cadets vous faisaient monter sur un chameau.  
Cette année, les Amus'cadets vous emmènent à dos de cheval de courses!



Non, il ne s'agit pas de balades à travers les vignes et les chemins forestiers de la commune.

Cette année encore la troupe de théâtre de La Regrippière Les Amus'cadets va vous faire rire en vous présentant :

« **ARRÊTEZ VOS SALADES** », une Comédie d'Olivier Tourancheau

Vous êtes invités à venir les applaudir cette année encore sur trois week-ends consécutifs et pour six séances, à la salle polyvalente de La Regrippière :

- **Le samedi 4 mars à 20 h 30**
- **Le dimanche 5 mars à 15 h 00**
- **Le samedi 11 mars à 20 h 30**
- **Le dimanche 12 mars à 15 h 00**
- **Le vendredi 17 mars à 20 h 30**
- **Le samedi 18 mars à 20 h 30**

Synopsis : Philippe et Sylviane, propriétaires d'un élevage de chevaux de courses, s'apprêtent à recevoir les futurs beaux parents de leur fille pour préparer le mariage précipité des jeunes. Mais ils ne se doutent pas qu'ils vont tomber sur des invités végétariens qui détestent les courses de chevaux et la chasse ! L'avalanche de mensonges va les précipiter dans un ravin qu'on appelle... « Le ravin du rire » !

Réservations à partir du 15 février : [lesamuscadets@gmail.com](mailto:lesamuscadets@gmail.com) ou 06.84.49.59.31



## LE DOMAINE MARIAL

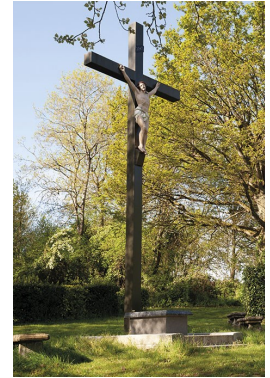
Le Christ découvert dans les broussailles d'un jardin par M. Cordeiro provient de la paroisse St Yves de Chantenay (Nantes).

La croix a été fabriquée et offerte par M. Roger Cailler, métallier à Vallet.

L'association SOS CALVAIRES a installé l'ensemble et aménagé le socle.

La famille Gérard de Vallet a fourni la plaque en marbre placée au pied de la croix.

Cette croix a été bénie le 15 août 2019, par le Père Xavier Terrien dont la famille a ses origines à La Regrippière.



En septembre 1968, Le Père Buronfosse (1921-2009) est chargé de la paroisse de La Regrippière et aura le souci de faire revivre le pèlerinage de Notre Dame de la Fleurancellerie.

L'association « Œuvre du Prieuré Notre Dame » a été créée en 1979 par Jean Buronfosse, curé.

Acquisition progressive de deux hectares de terrain.



15 août 1992 : Bénédiction d'une statue de Notre-Dame par Monseigneur Emile Marcus, Evêque de Nantes

« Une autre grâce nous fut encore accordée : Je cherchais une image du Sacré-Cœur accueillant, les bras ouverts les pèlerins ... Je ne voulais pas acheter telle ou telle statue. Et voici que pour le 15 août 1993, Mme Catala, veuve d'un mosaïste italien, nous offrit deux tableaux géants représentant le Cœur Sacré de Jésus et le Cœur immaculé de Marie. Quelles Mosaïques ! Elles furent bénies ce 15 août 1993 par Monseigneur Brunon, Evêque de Tulle, en même temps que le chemin du Rosaire ! » - Lettre mémoire du Père Buronfosse le 7 mars 2002.



janv. 2023

## sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



DEBUT JANVIER, L'ANTENNE DU RELAIS PETITE ENFANCE DE VALLET DEMENAGE AU 2 BIS PLACE CHARLES DE GAULLE A VALLET.

CULTURE

## PCT, C'EST L'HEURE DU BILAN



## LE MUMO S'OUVRE A TOUS LES PUBLICS

En décembre dernier, le MuMo faisait son show en Sèvre & Loire. Plus d'une centaine de petits et grands ont découvert l'Art Contemporain du Musée Mobile. Un musée itinérant gratuit qui a présenté "Battre la Mesure", une expo conçue par le Frac des Pays de la Loire, qui parcourt depuis 2011, 7 pays d'Europe et d'Afrique.

Le MuMo était en Loire-Atlantique et notamment chez nous, début décembre. Des portes ouvertes qui ont offert à plus d'une centaine de visiteurs, l'occasion de découvrir des collections imaginées, par une designeuse. Présentées par un duo de médiatrices Corentine Le Mestre et Florine Boillod, qui ont fait découvrir l'exposition du Frac des Pays de la Loire et aussi participé à l'atelier #battrelamesure à l'occasion des portes ouvertes gratuites du MuMo !

## LE PCT, C'EST QUOI ?

La Communauté de communes Sèvre & Loire a enclenché, en 2019, une démarche de Projet Culturel de Territoire. Celui-ci initié par le département est un contrat établi de 2019 à 2023. Il a permis de favoriser la vie et de soutenir le développement culturel du territoire. Les 4 axes développés dans ce PCT n°1 étaient les suivants :

- AXE 1 : ANIMATION DE LA DEMARCHE
- AXE 2 : FEDERER LES ACTEURS ET LES DYNAMIQUES CULTURELLES DU TERRITOIRE
- AXE 3 : PERMETTRE L'ACCES DE LA CULTURE AU PLUS GRAND NOMBRE, FACTEUR DE LIEN SOCIAL
- AXE 4 : DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Pour citer quelques-uns des projets, il y a eu le soutien du projet MuMo, article ci-dessus, Homo Natura en 2022, le jeu EchoMobile et son événement Echomobile, en juin 2022, la mise en place d'un agenda culturel, le travail partenarial avec l'IME de Vallet, les événements pour les aînés en EHPAD... et bien d'autres encore... Retrouvez les dans le journal sur notre site internet de juin ou décembre 2022 ou en ligne sur notre site.

## ET DEMAIN ?

La CCSL réfléchit à enclencher le prochain volet PCT. Le Comité de Pilotage composé des élus et techniciens du territoire concernés par la démarche se réunira à La Chapelle-Heulin, le 10 janvier prochain. Plus d'infos prochainement.

## ILS FONT LA CULTURE EN SEVRE & LOIRE



## RETROUVEZ L'INTERVIEW "ils font la culture, avec Amandine et Céline"

respectivement Manager du Réseau des bibliothèques et bénévole de la bibliothèque de la Remaudière sur notre site internet, fin décembre 2022.

<https://interco.cc-sevreluire.fr/rubrique/films/>



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne râtez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

## PROGRAMME D'ANIMATIONS

du Réseau des bibliothèques

SEPT > DÉC 2022

**« NUITS DE LA LECTURE »**

MERCREDI 18 JANVIER / 15H / Contes de monstre / Bibliothèque de la Remaudière / Enfants à partir de 4 ans

VENREDI 20 JANVIER / DE 18H À 19H / Heure du conte / Médiathèque de Vallet / Enfants à partir de 4 ans

VENREDI 20 JANVIER / 16H45 ET 20H30 / Escape game : Le cimetière des livres oubliés / Bibliothèque du Pallet / De 10 à 12 ans

VENREDI 20 JANVIER / 19H30 / Apéro littéraire / Médiathèque de Vallet / Ado/Adulte

SAMEDI 21 JANVIER / DE 10H À 12H / Théâtre d'ombres / Bibliothèque de la Boissière du Doré / Enfants de 6 à 10 ans

SAMEDI 21 JANVIER / 16H ET 17H / Heure du conte / Bibliothèque de Mouzillon / Enfants de 4 à 6 ans

SAMEDI 21 JANVIER / DE 18H À 22H / Soirée jeux / Médiathèque de Vallet / Tout public

DU VENDREDI 27 JANVIER AU DIMANCHE 26 FÉVRIER / Exposition «EMPREINTES» / Médiathèque de Vallet

SAMEDI 28 JANVIER / DE 10H À 18H / Journée découverte / Bibliothèque de la Boissière du Doré

SAMEDI 4 FÉVRIER / 16H30 / Enfants de 2 à 4 ans / 17H30 / Enfants de 5 à 7 ans / «Souffle d'hiver» / lectures pour les petits et leurs parents / Bibliothèque du Pallet

MERCREDI 22 FÉVRIER / De 15H30 À 17H30 / Atelier couture / Bibliothèque de la Chapelle-Heulin / Duo parent/enfant à partir de 8 ans

JEUDI 23 FÉVRIER / DE 15H30 À 17H30 / Atelier reliure / Bibliothèque de Mouzillon / Enfants à partir de 6 ans

VENREDI 3 MARS / 19H45 / Heure du conte en pyjama / Médiathèque de Vallet / Enfants à partir de 2 ans

SAMEDI 4 MARS / DE 10H30 À 12H / Croc'jeux / Bibliothèque de la Regrippière / Tout public

SAMEDI 11 MARS / À PARTIR DE 10H / Livres et papotages / Bibliothèque du Pallet / Adulte

MERCREDI 22 MARS / 18H30 / Concert-lecture / Bibliothèque du Pallet / Adulte

DIMANCHE 26 MARS / 10H ET 11H / Une histoire en livre, une histoire à vivre / Bibliothèque de la Remaudière

SAMEDI 1<sup>er</sup> AVRIL / 17H / Lectures itinérigolantes / Bibliothèque du Pallet / Enfants de 6 à 9 ans

SAMEDI 15 AVRIL / 10H30 ET 11H30 / Marius et la petite chenille / Médiathèque de Vallet / Enfants de 3 à 6 ans

SAMEDI 15 AVRIL / DE 14H À 17H / Après-midi jeux / Bibliothèque de la Boissière du Doré / Tout public

JEUDI 20 AVRIL / DE 15H À 18H / Après-midi jeux / Bibliothèque du Pallet / Tout public

MERCREDI 26 AVRIL / 10H30 / Ciné-conte «La fee parapluie» / Bibliothèque de la Boissière du Doré / Enfants de 2 à 5 ans

JEUDI 27 AVRIL / DE 15H30 À 17H30 / Atelier couture / Bibliothèque de Mouzillon / Duo parent/enfant à partir de 8 ans

SAMEDI 6 MAI / 15H / C'est quoi ce cirque ? / Médiathèque de Vallet / Tout public

MERCREDI 24 MAI / DE 16H À 18H / Croc'jeux / Bibliothèque de la Regrippière / Tout public

SAMEDI 10 JUIN / À PARTIR DE 10H / Livres et papotages / Bibliothèque du Pallet / Adulte

SAMEDI 1<sup>er</sup> JUILLET / 10H ET 11H / Une histoire en livre, une histoire à vivre / Bibliothèque de la Regrippière

**« HEURES DU CONTE »**

DIMANCHE 22 JANVIER / 11H / Bibliothèque de la Regrippière / Enfants de 3 à 6 ans /

MERCREDI 8 FÉVRIER / 10H30 / Médiathèque de Vallet / Enfants de 0 à 3 ans /

MERCREDI 15 FÉVRIER / 15H30 / Bibliothèque de La Chapelle-Heulin / Enfants de 3 à 6 ans /

SAMEDI 1<sup>er</sup> AVRIL / 11H / Bibliothèque de la Regrippière / Enfants de 3 à 6 ans /

MERCREDI 12 AVRIL / 10H30 / Médiathèque de Vallet / Enfants de 0 à 3 ans /

SAMEDI 6 MAI / À PARTIR DE 10H30 / Espace de jeux - Parc du Champandant / Enfants à partir de 4 ans /

SAMEDI 1<sup>er</sup> JUILLET / 11H / Bibliothèque de la Regrippière / Enfants de 3 à 6 ans /

**TOUT AU LONG DE L'ANNÉE** « Les couleurs de Janik Coat » / Exposition /

Du 29 novembre 2022 au 19 février 2023 - Médiathèque de Vallet

Du 22 février au 26 mars - Bibliothèque de la Regrippière

Du 29 mars au 23 avril - Bibliothèque de la Remaudière

Du 26 avril au 21 mai - Bibliothèque de la Boissière

Du 23 mai au 30 juin - Bibliothèque de la Chapelle-Heulin

© Communauté de Communes Sèvre Loire

EAU & ASSAINISSEMENT

# ON VOUS DIT TOUT

## SUR L'ASSAINISSEMENT

### ÉVOLUTION DES TARIFS

Suite à la prise de compétence « assainissement » par la Communauté de communes Sèvre & Loire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'harmonisation des tarifs doit être réalisée au plus tard dans un délai de 10 ans, soit en 2027, pour l'ensemble des habitants reliés à l'assainissement collectif (tout-à-l'égout). Cette redevance assainissement représente l'essentiel de la recette pour permettre la gestion et l'entretien des équipements de manière autosuffisante.

Un programme pluriannuel de travaux d'un montant de 25 millions d'euros jusqu'en 2033 apparaît nécessaire pour réhabiliter et entretenir les stations d'épuration et les réseaux. Afin d'aboutir à une gestion équilibrée de ce budget, le tarif de la redevance assainissement collectif doit arriver à hauteur de 3€35 par m<sup>3</sup> en 2027, pour une consommation moyenne de 80 m<sup>3</sup>/an/foyer. Ce tarif se répartira comme suit en 2027 :

### PART CCSL, prix voté en conseil communautaire

- abonnement : 50,00 € HT
- part variable reliée à la consommation d'eau potable : 1,718 € HT / m<sup>3</sup>

### PART DÉLÉGATAIRE ESTIMATIVE, redevance actualisée chaque année selon les contrats en cours

- abonnement : 28,79 € HT
- part variable : 0,65 € HT/m<sup>3</sup>

Ce tarif harmonisé représente une hausse globale de la redevance assainissement sur le territoire de la CCSL qui sera lissé annuellement de manière linéaire pour chaque commune.

**PLUS D'INFOS :** <https://eau-assainissement.cc-sevreloire.fr>

## CALENDRIER DE COLLECTE DISTRIBUÉ EN DECEMBRE

RETROUVEZ LE CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2023 & LE JOURNAL SÈVRE ET LOIRE dédié aux solidarités, dans votre boîte aux lettres, mi-décembre !

+ D'INFOS SUR : <https://dechet.cc-sevreloire.fr/>

### CALENDRIER COLLECTE DES DÉCHETS 2023

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
01	01	01	01	01	01	01
02	02	02	02	02	02	02
03	03	03	03	03	03	03
04	04	04	04	04	04	04
05	05	05	05	05	05	05
06	06	06	06	06	06	06
07	07	07	07	07	07	07
08	08	08	08	08	08	08
09	09	09	09	09	09	09
10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31

#### NOTRE PORTAIL USAGER

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE GRÂCE À VOTRE IDENTIFIANT SUR VOTRE FACTURE

VOUS POUVEZ AINSI RÉALISER VOTRE VOS DEMANDES :

- Télécharger votre facture
- Visualiser vos notes
- Valider vos dépôts en déchèterie
- Suivre toutes vos demandes en cas de dépannage, de changement de loc., de déménagement, de changement de loc.

VOUS VENEZ D'IMPRIMER SUR LE TERRITOIRE ?

Les nouveaux habitants qui aménagent leur territoire peuvent s'appuyer sur les services de la commune.

#### QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

LA REDEVANCE INCITATIVE FINANCE CENSELLE UNE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS :

- 40% Collecte et recyclage des emballages
- 24% Collecte et recyclage du verre et papier
- 33% Collecte et traitement des ordures ménagères

UN DOUTE UNE QUESTION ?

02 51 31 31 31 du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h

02 51 31 31 31 du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h

02 51 31 31 31 du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h

**JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTRIÈRES :**

- Lundi : La Chapelle-Heulin (CH)
- Mardi : La Chapelle-Heulin (CH) - Mouzillon
- Mercredi : La Chapelle-Heulin (CH) - La Boissière du Doré
- Jeudi : La Chapelle-Heulin (CH) - La Boissière du Doré
- Vendredi : La Chapelle-Heulin (CH) - La Boissière du Doré

## A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

De la butte de la roche aux marais de Goulaine

La butte de la Roche au Loroux-Bottereau est l'endroit idéal pour admirer un coucher de soleil au cœur des vignes ! Le pont de l'Ouen, étranglement naturel séparant les deux cuvettes du marais de Goulaine, constitue le seul point de passage au cœur du marais de Goulaine.



On y trouve d'un côté La Maison bleue, lieu de découverte nature, et, de l'autre côté du pont, un sentier qui permet de rejoindre la butte de la Roche en une quinzaine de minutes. Au sommet de la crête (47 mètres), une table d'orientation invite à identifier les clochers des environs, le château de Goulaine, la ville de Nantes (Tour de Bretagne), la vallée de la Loire. Le paysage (vision à 360° !) est superbe en toutes saisons : vastes plans d'eau en hiver, immenses prairies

ponctuées de saules et sillonnées de canaux en été...

Tout autour le marais de Goulaine est une zone naturelle préservée située en plein cœur du Vignoble de Nantes. Ce site classé, inscrit dans le réseau européen Natura 2000, s'étend sur cinq communes et abrite une abondante diversité animale et végétale. La zone humide couvre une superficie totale d'environ 2 000 hectares avec une zone inondable de 1 215 hectares.



Le marais est un site préservé où plus de 143 espèces d'oiseaux sont présentes plus ou moins régulièrement sur le marais de Goulaine. Ce milieu permet la nidification d'espèces rares. On trouve aussi de nombreuses plantes rares comme la « succise des prés ». Milieu favorable également pour les insectes et les papillons mais aussi les poissons. Ce marais est l'une des plus grandes frayères à brochets de France. Le vignoble en bordure du marais et la culture maraîchère, donnent aux paysages un aspect pittoresque qui change en fonction des saisons.

Les plus curieux pousseront leur exploration jusqu'au château de Haute-Goulaine.



---

## COMPTAGE DES OISEAUX DES JARDINS

---

Cette année l'opération « Comptage des oiseaux des jardins » aura lieu le week-end des 28 et 29 janvier prochain partout en France.

Cette opération de sciences participatives propose à tous ceux qui le souhaitent de compter pendant une heure les oiseaux de son jardin ou d'un parc proche et d'envoyer les résultats (en ligne sur notre site ou par courrier) à Bretagne vivante avec 2 objectifs :

- permettre une sensibilisation du public
- réaliser une analyse de l'évolution des populations d'oiseaux au fil des années (voir les bilans des dernières années sur notre site internet)

L'opération est également ouverte aux écoles le vendredi 27 janvier.

Bretagne vivante  
02 40 50 13 44 - [www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

<https://www.bretagne-vivante.org/Nos-actions/Connaitre/Les-oiseaux/Les-oiseaux-des-jardins/Le-comptage-regional-des-oiseaux-des-jardins>



Informations et boîte à outils sur :

[www.bretagne-vivante.org/comptage-oiseaux-des-jardins](http://www.bretagne-vivante.org/comptage-oiseaux-des-jardins)



---

## GPS - GROUPE PRÉVENTION SUICIDE

---



### Remise de trophées pour le GPS - Groupe Prévention Suicide

Les membres du GPS étaient nombreux, le vendredi 25 novembre 2022, pour recevoir le trophée du bénévolat par la SED (Solidarité, Encouragement du Dévouement et du Bénévolat) Pays de la Loire/Bretagne. Ce trophée honore les associations pour le bénévolat de leurs membres. L'investissement des sentinelles et des écoutants, décrit dans le bref historique fait du GPS à cette occasion, a confirmé la justesse de cette distinction. Bravo à tous les membres du GPS.



Contactez le GPS - 02 40 46 27 52

Répondeur écouté chaque jour par la permanence du GPS

Sites d'accueil sur rendez-vous : Vallet - Le Loroux Bottereau - Clisson

[www.groupepreventionsuicide44.fr](http://www.groupepreventionsuicide44.fr)

---

## LES COMPAGNONS DU DEVOIR

---

Trouver sa voie professionnelle est une étape cruciale de la vie. Après le collège, après le baccalauréat, ou plus tard à l'occasion d'une reconversion professionnelle, il est primordial de pouvoir s'informer, échanger pour trouver ou confirmer ses affinités. Passionnés de leurs métiers, riches de leurs expériences, les Compagnons, apprentis et itinérants sont les meilleurs porte-paroles de l'institution.

Ces journées portes ouvertes, gratuites, organisées de 9h30 à 17h30, leurs offrent la possibilité de transmettre leurs savoirs autour d'ateliers, animations, et de susciter des vocations.

- samedi 14 janvier
- dimanche 15 janvier
- samedi 11 mars

CFA Compagnons du Devoir  
Rue des Carnavaliers - 44000 NANTES  
Contact : 02 40 47 04 18 - 06 49 30 93 94,  
compagnonsnantes@compagnons-du-devoir.com

LES COMPAGNONS DU DEVOIR et du Tour de France

### JOURNÉES PORTES OUVERTES

14 et 15 janvier 2023  
11 mars 2023

« Chez les Compagnons du Devoir, on s'épanouit et on se forme avec des personnes passionnées. »

Apprentis et formateurs chez les Compagnons du Devoir

www.compagnons-du-devoir.com

---

## THEATRE LES BOUFFONS

---

La troupe de théâtre de Vallet Les Bouffons se produira à trois reprises à l'espace culturel du Champilambart, à Vallet : les 20 et 21 janvier à 20h30 et le 22 janvier à 15h00.

" **ESPÈCES MENACÉES** " est une pièce rythmée, pleine d'humour et de rebondissements, un bon moment assuré !

Les places sont en vente à Hyper U ou sur :  
<http://www.lesbouffons.net> (accès via le QR Code)

LES BOUFFONS Présentent

# Espèces Menacées

Une pièce de théâtre de Ray Cooney

Adaptation de Michel Blanc et Gérard Jugnot

Mise en scène de Michèle Brandicourt

20 et 21 Janvier à 20h30  
22 Janvier à 15h00  
Champilambart  
Vallet

28 Janvier à 20h30  
29 Janvier à 15h00  
Salle Henri Claude Guignard  
Remouillé

4 Février à 20h30  
5 Février à 15h00  
Espace St Jacques  
Clisson

Réervations: [www.lesbouffons.net](http://www.lesbouffons.net)

Hyper U de Vallet

## LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER

En ce début d'année, je commencerai tout d'abord par vous souhaiter tous mes vœux de bonheur et une bonne santé pour l'année à venir.

**Côté jardin**, il est temps à présent de préparer l'année à venir.

La semence de pommes de terre est disponible : vous pouvez les mettre à germer dans une pièce sombre.

(Pour une pomme de terre prime, pensez aux variétés « Nawen, Bonnote, Dolwen de Bretagne etc).

Sous abri chauffé ou en serre certaines variétés peuvent déjà être semées : Les carottes Amsterdam, les choux, le poireau et la laitue.

Les journées vont peu à peu se rallonger et le prochain mois verra doucement le réveil de votre jardin.

Vous pouvez aussi semer vos radis TRETO en serre ou sous abris.

Pour les propriétaires de serre le plant de choux pommes et choux fleurs d'hiver sont disponibles ainsi que la laitue étincelle.

Il est encore temps de planter vos fruitiers, arbustes et rosiers.

**Côté paysage**, c'est le moment pour l'entretien et l'élagage : taillez vos rosiers et arbustes, paillez vos massifs, nettoyez vos vivaces.

Le taillage des fruitiers peut débuter lui aussi.

Prenez soin de vous et vos proches et à bientôt à la jardinerie!

Dicton du mois « *Les fleurs de janvier ne vont pas dans le panier* »

### Service Mondial Relay

Les Lockers Mondial Relay sont des consignes automatiques permettant le dépôt et le retrait de colis.

Situées sur le parking de la jardinerie, elles sont accessibles à toute heure, toute la semaine.

Le retrait est simple et rapide : en moins de 7 secondes, le colis est retiré et sécurisé par un code PIN.



---

## LES CONSEILS DE LA TERRE FERME

---



### **Toujours couvert et jamais travaillé chronique du potager sur sol vivant.**

#### Les couverts végétaux 1/2

Nous manquons d'énergie ! Cet hiver nous ressentons à quel point nos modes de vie en sont dépendants. Il est possible de comprendre le jardinage à travers ce prisme : cultiver des légumes, ce n'est rien d'autre que capter de l'énergie solaire afin de métaboliser du carbone sous une forme comestible. C'est la fameuse photosynthèse. En quelque sorte nous mangeons des rayons de soleil transformés.

Chaque rayon touchant le sol est donc gâché s'il n'est pas capté par la feuille d'une plante. C'est de l'énergie perdue. Comment faire alors pour ne pas en perdre une miette, entre 2 cultures de légumes dont les dates de récolte et de semis ne s'enchaînent pas toujours parfaitement ?

Nous avons eu l'occasion d'évoquer les fameux « engrais verts », également appelés couverts végétaux ou encore intercultures. Il s'agit de plantes semées et cultivées, non pour être récoltées puis vendues donc exportées, mais pour être entièrement restituées au sol où elles ont poussé. Pourquoi se donner tant de mal me direz-vous ?

Nous l'avons vu, le pire pour le sol est d'être travaillé, donc de détruire sa structure ainsi que ses habitants, et d'être laissé à nu, donc exposé aux aléas climatiques, au tassement, au lessivage de ses éléments nutritifs. Mieux qu'un paillage de matières organiques mortes, le couvert végétal vivant remplit ces fonctions de couverture et de protection, tout en structurant en profondeur le sol grâce à son système racinaire.

Tout au long de sa croissance, il va puiser dans le sol les éléments chimiques dont il a besoin pour son développement avant de les restituer lors de sa destruction, empêchant ainsi leur lessivage. Il va également maintenir une forte activité biologique en nourrissant la cohorte de micro-organismes qui lui sont associés : bactéries de la rhizosphère (cette fine couche autour des racines qui profite de la diffusion par la plante de produits sucrés issus de la photosynthèse), champignons mycorrhiziens, etc.

Le couvert végétal est enfin la seule manière de produire de la biomasse « in situ », sur place, et donc de ne pas la faire venir depuis des écosystèmes qui ont tout autant besoin de ce carbone pour entretenir la vie de leur sol. C'est donc aussi un moyen de faire des économies pour le jardinier pour qui il sera toujours moins cher d'acheter des graines plutôt que des matières organiques.

Voilà quelques raisons de nous inciter à cultiver ses plantes, avant de comprendre, au prochain numéro, comment choisir les plantes à installer, quand et comment les semer et les détruire.



---

## LA RECETTE DE LA GALETTE BRETONNE AU BEURRE SALÉ

---

Pour 4 personnes :  
250g de farine  
125g de sucre  
2 jaunes d'œufs + 1 jaune pour décorer  
125g de beurre salé mou



Préchauffez le four thermostat 6 ou 180°

Mélangez les œufs avec le sucre pour obtenir un mélange mousseux.

Ajoutez la farine puis le beurre. Mélangez énergiquement.

Versez la préparation dans un moule à manqué beurré. Badigeonnez la galette avec le jaune d'œuf puis faites des dessins avec une fourchette, ne pas oublier de mettre une fève.

Faites cuire 35 minutes et servez tiède ou froid.

### Accord met/vin

Collection Privée « PG » Pinot Gris - Les Frères Couillaud

#### **Description** :

Une réussite, avec de la puissance et de la densité.  
Un vin sensuel, sur la pêche et l'anis, rehaussé de notes miellées. Un vin tendre et épicé, mais gardant l'air marin.

**Potentiel de garde** : A boire maintenant ou à garder 2 à 4 ans

**Accord met/vin** : Idéal à l'apéritif, également parfait en dessert sur une tarte aux fruits.



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.  
A consommer avec modération.

### APPEL AUX RECETTES

Vous êtes le roi, la reine en cuisine,  
Vous réalisez une recette qui régale les papilles,  
Vous souhaitez faire connaître vos talents culinaires,



Faites part de votre plat préféré (avec une jolie photo c'est encore mieux) et nous le partagerons sur un prochain bulletin

Service communication : 02 40 33 63 14 - communication@mairie-laregrippiere.fr

# JEUX

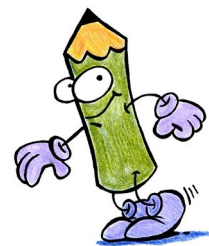
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D			■			■			■	
E					■					
F			■		■					
G					■			■		
H					■		■			
I			■							
J										

**VERTICAL**

**HORIZONTAL**

1. Tout de suite !...
2. Vraiment très emmêlé
3. Mélange de rat - Symbole du chlore
4. Il habite à la campagne ou dans un lieu-dit
5. Prophète biblique - Négation
6. La Corse ou Oléron - Colis ou cadeau enveloppé
7. Sous-marin porteur de missiles - Ce que l'on doit
8. Paquebots de grandes lignes  
Mouvement effectué avec une arme
9. Est/Sud/Est - Petite plante marécageuse
10. Station de sports d'Hiver italienne

- A. Alice au pays des ...
- B. De la Guadeloupe ou de la Martinique
- C. Elles sont Romaines, Florentines ou Napolitaines
- D. Drame au Japon - Article masculin - Démonstratif
- E. Fit du nettoyage - Mourir, disparaître en mer
- F. Conjonction - Adverbe qui marque l'égalité
- G. On y trouve la promenade des anglais -  
Souvent accompagné du mot code - Ouest /Est
- H. Quand on décroche le téléphone ... - Répété trois fois
- I. Phase de la lune - Toute nouvelle
- J. Ensembles de notes qui reviennent le plus souvent



## RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	B	A	S	K	E	T	B	A	L	L
B	L	U	M	I	N	E	U	S	E	■
C	A	N	■	D	O	C	T	E	U	R
D	G	E	A	N	T	■	E	■	R	O
E	U	■	S	A	■	R	E	A	■	B
F	E	C	O	P	E	E	■	R	M	I
G	U	R	■	P	E	L	I	C	A	N
H	S	A	M	I	■	I	■	E	N	E
I	E	N	O	N	C	E	R	A	I	T
J	S	A	U	G	R	E	N	U	E	S



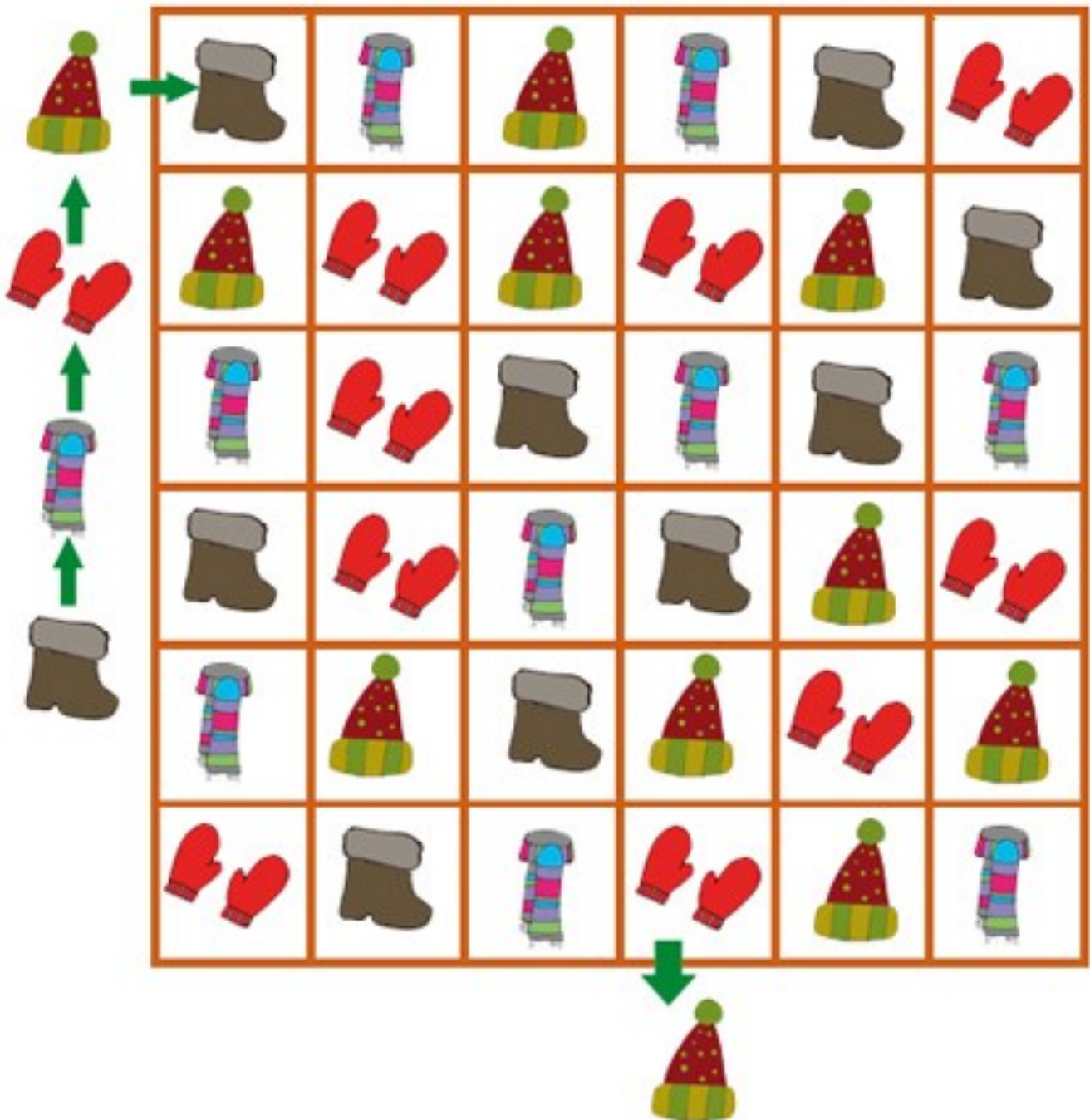
Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

---

# JEU DE LOGIQUE

---

Suis le parcours pour rejoindre la sortie de ce labyrinthe en respectant la suite d'images.



## Thérèse Fleurance

Née en 9 juin 1928, est la doyenne de la commune. Elle nous a reçu chez elle à la Roussière. Témoin de notre histoire, on découvre à travers sa vie les grandes évolutions passées de la commune et de ses habitants.

### Parlez-nous de votre enfance ?

J'ai eu une enfance difficile car j'étais l'aînée de 5 enfants et ma mère est décédée quand j'avais l'âge de 6 ans. J'habitais au village de Bois Clair à Vallet et on devait faire cinq kilomètres à pied pour aller jusqu'à l'école primaire de Vallet. J'ai eu mon certificat d'étude en 1939, juste au début de la guerre. Très vite je suis restée aider mon père à la ferme pour s'occuper de la maison, des vaches, du linge, de la cuisine et de mes frères et sœurs. Ce fut une enfance très dure notamment pendant la guerre où on était confronté au rationnement et la peur liée à l'occupation.

### Et à 20 ans ?

J'étais très prise avec la ferme et la maison et je n'avais pas l'occasion de sortir. Un jour, ma tante me demande d'être la demoiselle d'honneur d'un mariage et j'ai rencontré Jean à cette occasion. Neuf mois plus tard, on était marié et je suis venue habiter au village de la Roussière. Pour moi, ce fut le début d'une belle vie.

### Quelles étaient les conditions à l'époque ?

Jean a repris la ferme familiale. Je l'aidais beaucoup pendant que ma belle mère s'occupait des enfants. Cela aussi était difficile de ne pas se sentir complètement chez soi mais j'ai toujours voulu que cela se passe bien. On a eu huit enfants et ils ont tous reçu une éducation. Aujourd'hui ils ont entre 53 et 68 ans. J'ai la chance d'être bien entourée et de réunir tout le monde deux fois par an : en fin d'année et pour le pique-nique de l'été.

### La famille est importante, mais parlez-nous de vos engagements ?

J'ai passé mon permis de conduire à 51 ans. Cela m'a permis de me déplacer et de participer à des réunions. J'ai commencé comme administratrice de Groupama puis à la retraite je me suis impliquée dans le secours catholique, la paroisse et le fleurissement du village. La Roussière a même reçu le prix départemental des villages fleuris !

### Des loisirs ?

Les voyages à la retraite où on est parti à la découverte de tous les vignobles de France mais aussi au Maroc, en Autriche et au Portugal. J'allais oublier mes voyages à Lourdes presque deux fois par an jusqu'en 2021 pour aider les malades.

### Une vie bien remplie, et quels changements dans la vie de la commune ?

Ce n'est plus pareil. A l'époque, on se retrouvait à la messe puis on allait jouer aux cartes. Tout le monde se connaissait. La vie était dure mais on retrouvait une belle solidarité. Je n'ai jamais voulu m'apitoyer sur mon sort mais plutôt être là pour aider les autres. C'est sûrement bon pour la santé car je n'ai presque jamais été malade - Elle lit encore sans lunettes et conduit sur les petites distances. C'est cette solidarité qui m'a toujours motivée.

En chiffres : 8 enfants, 22 petits enfants, 15 arrières petits enfants, mais c'est aussi 58 voyages à Lourdes et 42 ans à s'occuper de la paroisse !

